

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

26 mars 2015

SANTÉ - (N° 2673)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

**AMENDEMENT**

N° 342

présenté par

Mme Guittet, Mme Bouziane-Laroussi, M. Cresta, M. Premat, M. Philippe Baumel, M. Marsac, M. Bays, Mme Martinel, M. Pellois, M. William Dumas, Mme Alaux, M. Blazy, Mme Chabanne, M. Goasdoué, Mme Dombre Coste, M. Jean-Louis Dumont, M. Sebaoun, Mme Le Loch, Mme Dessus et M. Daniel

-----

**ARTICLE 13**

À l'alinéa 19, après le mot :

« organisation »,

insérer les mots :

« et de fonctionnement. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Pour que ce soit développée sur le territoire national une politique de santé mentale ouverte, il est nécessaire que les modalités d'organisation et de fonctionnement soient définies.